PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2022-546* sur l'implantation d'un centre de la petite enfance, au rez-de-jardin du bâtiment principal existant sur le lot 5 991 823, dans la zone C-1

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 5 décembre 2022, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-546 sur l'implantation d'un centre de la petite enfance, au rez-de-jardin du bâtiment principal existant sur le lot 5 991 823, dans la zone C-1.

Ce règlement a pour objet de régir l'implantation d'un CPE « Les petits Hêtres », de façon temporaire, au rez-de-jardin du bâtiment principal existant sur le lot 5 991 823, en zone C-1.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 7 décembre 2022.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier